

## Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 8 février 2008

**Service instructeur** Service de l'Environnement et de l'Agriculture N° 2308-2-6-M

Service consulté

#### C044 – F043 GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

Résumé: Le Département est sollicité par les communes de SAINTE-CROIX-AUX-MINES, SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ORBEY, LAPOUTROIE et STORCKENSOHN pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre du GERPLAN de leur communauté de communes respective et de la Convention Interrégionale Massif (CIM). Il vous est proposé de financer leur demande, détaillée dans le présent rapport, pour un montant total de 165 016.21 €.

#### GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent

Lors du Budget Primitif 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes, l'Etat n'affichant plus de crédits en ce sens. La convention Massif Vosgien 2007-2013 a ainsi été validée par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 29 juin 2007.

Un des axes d'intervention du Département dans cette convention concerne l'amélioration des accès des fermes isolées de montagne. Nos modalités d'aide sont les suivantes : 50 % maximum du montant des dépenses HT restant à la charge du maître d'ouvrage avec un montant subventionnable de 30 500 € HT par chemin, pour des dossiers relevant d'un projet collectif concernant l'ensemble d'une structure intercommunale ou identifié dans un programme d'actions GERPLAN.

La commune de SAINTE-CROIX-AUX-MINES, dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent, sollicite une aide départementale sur des projets d'amélioration des accès aux fermes isolées pour un chantier en pavage alvéolé (chantier-test) sur 4 chemins d'accès.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 84 482 €, le montant de la subvention départementale serait donc de 42 241,30 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74.

Améliorations pastorales dans le cadre des GERPLAN des communautés de communes du Val d'Argent, de la Vallée de KAYSERSBERG et de la Vallée de SAINT-AMARIN

Les programmes de réouverture paysagère s'inscrivent totalement dans la mise en œuvre des GERPLAN, en lien avec les mesures agro-environnementales : ils permettent en effet d'agir sur l'attrait paysager des vallées, de compenser pour les agriculteurs la disparition des prairies de fauche en fonds de vallée (pression urbaine) et de contribuer à pérenniser leurs exploitations.

De 2007 à 2013 (durée du Contrat de Projets), pour les opérations d'amélioration pastorale issues d'un GERPLAN et sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective, le plan de financement proposé dans le cadre de la convention Massif Vosgien et de la convention interrégionale de Massif (CIM) est le suivant : 40 % maximum part Conseil Général et 40 % part Etat + FEDER. Ce plan de financement a été validé lors du vote du BP 2008.

L'aide départementale est accordée à la condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique ou collective (association foncière pastorale).

La liste jointe au rapport présente la demande de subvention des communes de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ORBEY, LAPOUTROIE et STORCKENSOHN dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN des communautés de communes du Val d'Argent, de la Vallée de KAYSERSBERG et de la Vallée de SAINT-AMARIN.

Ces dossiers, outre la description du projet sous l'angle agricole, comportent un diagnostic environnemental réalisé par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) qui analyse les enjeux patrimoniaux du site concerné et les effets immédiats ou à plus long terme que les travaux envisagés pourraient avoir sur l'environnement ; au regard de ces éléments, le PNRBV apporte des préconisations permettant de respecter ces enjeux. Ces préconisations devront être prises en compte par l'agriculteur lors de la réalisation des travaux.

Ces dossiers sont éligibles.

Je vous propose d'apporter une subvention à hauteur de 40 % des investissements pour les projets communaux d'amélioration pastorale figurant sur la liste ci-jointe pour un montant total de 122 774,91 €, les crédits nécessaires étant imputés au programme F043 204/20414/94.

**୧୯୯୯ ୧୯୯୯ ୧୯୯୯ ୧୯୯୯** 

Au vu de ce qui précède, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN, de la convention Massif Vosgien 2007-2013 et de la convention interrégionale Massif, le subventionnement :

- d'un chantier en pavage alvéolé (chantier-test) sur 4 chemins d'accès sur la commune de SAINTE-CROIX AUX MINES, dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent pour un montant de 42 241,30 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74,
- des projets d'amélioration pastorale des communes de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, ORBEY, LAPOUTROIE et STORCKENSOHN dans le cadre de la mise en œuvre des GERPLAN des communautés de communes du Val d'Argent, de la Vallée de KAYSERSBERG et de la Vallée de SAINT-AMARIN, pour un montant de 122.774,91 €, les crédits nécessaires étant imputés au programme F043 204/20414/94,

soit un montant total de 165 016,21 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

# Service de l'Environnement et de l'Agriculture

### DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 FÉVRIER 2008

### Actions GERPLAN (E) PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03624	LAPOUTROIE Amélioration pastorale n° 296 - les Embets	33 753,25	40%	13 501,30
GPL03623	ORBEY Amélioration pastorale n° 283 - Surcenord	7 841,30	40%	3 136,52
GPL03622	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Amélioration pastorale n°286 - côte d'Echery - Petite Lièpvre	186 221,97	40%	74 488,79
GPL03625	STORCKENSOHN Amélioration pastorale n° 297 - Blosen	79 120,74	40%	31 648,30
			Total	122 774,91

# Service de l'Environnement et de l'Agriculture

## DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 08 FÉVRIER 2008

### Développement rural (Inv) PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03806	SAINTE-CROIX-AUX-MINES Construction chemins alvéolés d'accès aux fermes	84 482,60	50%	42 241,30
			Total	42 241,30